



⑫

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt : **91400345.4**

⑥① Int. Cl.<sup>5</sup> : **G09F 3/20, G09F 11/23**

㉒ Date de dépôt : **12.02.91**

③⑩ Priorité : **12.02.90 FR 9001606**

⑦② Inventeur : **Gautier, Pierre**  
**7 allée des Gros Buissons**  
**F-92150 Suresnes (FR)**

④③ Date de publication de la demande :  
**21.08.91 Bulletin 91/34**

⑦④ Mandataire : **Martin, Jean-Jacques et al**  
**Cabinet REGIMBEAU 26, Avenue Kléber**  
**F-75116 Paris (FR)**

⑧④ Etats contractants désignés :  
**DE ES FR GB IT NL SE**

⑦① Demandeur : **VISIOPLAST SARL**  
**1-7 rue du 8 Mai 1945**  
**F-92000 Nanterre (FR)**

⑤④ **Etiquette étanche à affichage variable.**

⑤⑦ L'invention concerne une étiquette étanche à affichage variable, du type comportant un boîtier comportant une paroi avant transparente et une paroi arrière (111), au moins un support (200) d'informations pouvant tourner entre les deux parois sous l'action d'un élément d'actionnement fixé audit support et traversant une ouverture (133) de la paroi arrière du boîtier, des moyens d'étanchéité (230) entre l'élément d'actionnement et la paroi arrière, et un moyen de masquage (300) pour ne laisser apparaître à travers la paroi avant qu'une partie déterminée des informations.

Selon l'invention, l'élément d'actionnement (210) comprend une tige de transmission (214) fixée au support d'informations et traversant l'ouverture (133) et une partie d'actionnement (212) plus large que la tige et l'ouverture, et les moyens d'étanchéité comprennent un joint d'étanchéité (230) entre une surface intérieure de la partie (212) et la surface extérieure de la paroi arrière (111).

Application notamment à l'indication des prix de denrées alimentaires ou analogues.

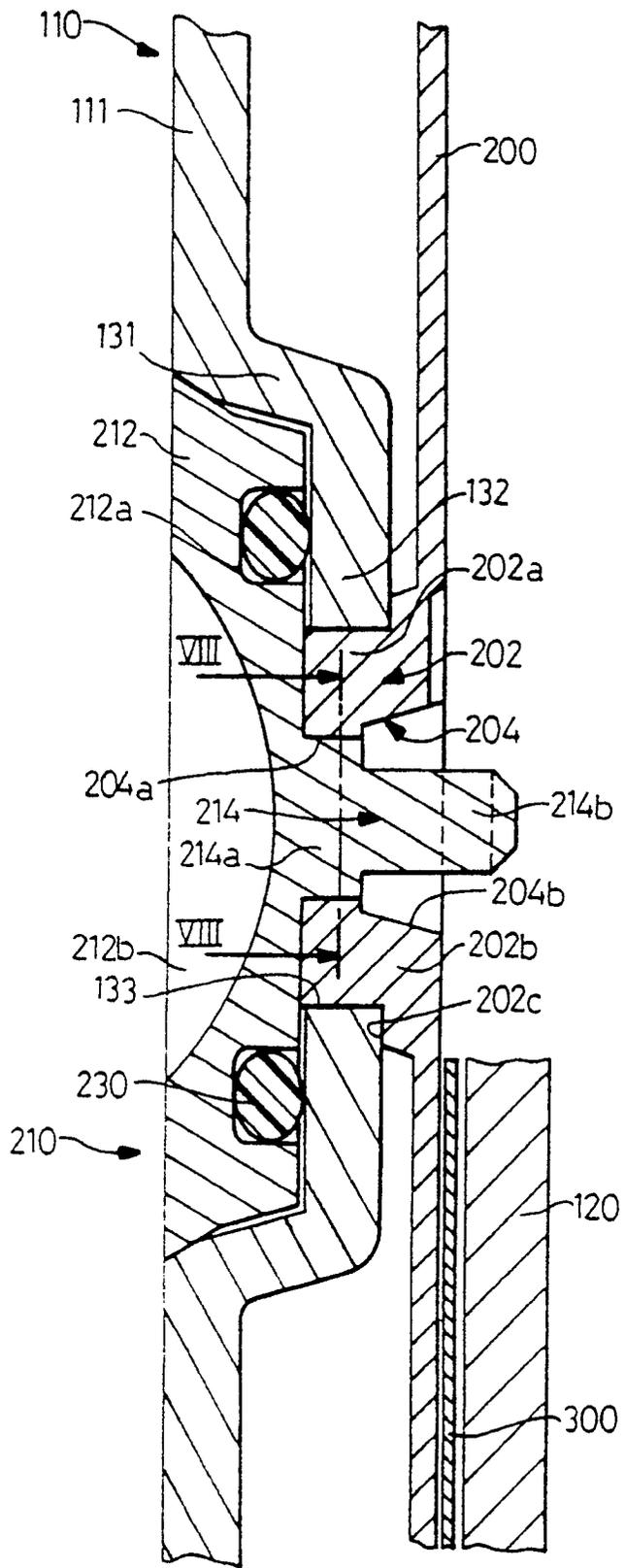


FIG. 7

## ETIQUETTE ETANCHE A AFFICHAGE VARIABLE

La présente invention concerne d'une façon générale les étiquettes à affichage variable, et plus particulièrement une étiquette étanche dont les données affichées peuvent être modifiées par intervention manuelle.

On connaît déjà dans la technique antérieure, par le brevet français No. 2 562 696, une étiquette étanche à affichage variable, du type comportant un boîtier de forme générale plate comportant une paroi avant au moins partiellement transparente et une paroi arrière, au moins un support d'une pluralité d'informations monté de façon déplaçable en rotation entre les deux parois, des moyens de déplacement dudit support comprenant un élément d'actionnement fixé audit support et traversant une ouverture ménagée dans la paroi arrière du boîtier, des moyens d'étanchéité prévus entre ledit élément d'actionnement et ladite paroi arrière, ainsi qu'un moyen de masquage pour ne laisser apparaître à travers la paroi avant qu'une partie déterminée des informations.

Dans cette étiquette connue, les moyens d'étanchéité se présentent sous la forme d'un joint qui entoure étroitement une tige constituant les moyens de déplacement du support d'informations et qui, lors de l'assemblage du boîtier, se trouve comprimé entre la tige et une zone de rétention extérieure formée sur la face intérieure de la paroi arrière du boîtier.

Un inconvénient majeur de cette solution connue réside en ce que l'étanchéité obtenue est imparfaite, et s'est avérée sur le plan pratique totalement insuffisante dans l'environnement contraignant des magasins de produits alimentaires frais ou analogues. Ainsi, l'on a constaté un encrassement très rapide de l'espace intérieur de l'étiquette, avec en conséquence un risque de coincement des supports d'informations mobiles et une dégradation sensible de la netteté de la présentation. Ce défaut d'étanchéité s'explique notamment par le fait que, lors des manipulations de l'élément d'actionnement pour modifier l'affichage, les sollicitations exercées sont susceptibles de rompre localement l'étanchéité du joint.

Par ailleurs, dans le cas où le moyen de masquage est constitué par une feuille de papier ou analogue, dont l'aspect et la tenue sont extrêmement sensibles à l'humidité, il est impératif d'assurer une étanchéité aussi parfaite que possible de l'intérieur du boîtier vis-à-vis de l'environnement extérieur.

Enfin un inconvénient de ces étiquettes connues réside en ce que les éléments d'actionnement destinés à déplacer les supports d'informations font saillie à partir de la paroi arrière du boîtier. Il en résulte un risque de détérioration en cas d'accrochage accidentel de ces éléments et par ailleurs des difficultés de stockage étant donné que les étiquettes ne peuvent pas être empilées de façon compacte.

La présente invention vise à pallier tous ces inconvénients de la technique antérieure, et en premier d'obtenir une étanchéité optimale de l'intérieur du boîtier vis-à-vis de l'extérieur.

Elle concerne à cet effet une étiquette du type défini plus haut, caractérisée en ce que ledit élément d'actionnement comprend une tige de transmission fixée au support d'informations et traversant l'ouverture et une partie d'actionnement plus large que la tige et ladite ouverture, qui comporte une surface intérieure s'étendant en vis-à-vis de la surface extérieure de ladite paroi arrière, et en ce que les moyens d'étanchéité comprennent un joint d'étanchéité situé entre la surface intérieure de la partie d'actionnement et la surface extérieure de la paroi arrière.

Ainsi, à chaque fois qu'un élément d'actionnement est manipulé, ce qui conduit généralement à exercer sur celui-ci une certaine sollicitation en poussée, il en résulte très avantageusement une plus grande compression du joint, avec en conséquence un renforcement de l'étanchéité établie par le joint.

De préférence, la partie d'actionnement présente une forme générale de disque et est reçue dans un renforcement essentiellement complémentaire formé dans la paroi arrière du boîtier.

Ainsi, la face arrière de l'étiquette est parfaitement plane, et les risques de détérioration sont minimisés tandis que le stockage est facilité.

D'autres aspects préférés, mais non limitatifs, de l'étiquette de la présente invention sont les suivants :

- ladite partie d'actionnement comporte sur une surface extérieure une gorge essentiellement rectiligne dans laquelle peut être engagé un outil d'actionnement.

- l'étiquette est associée à un élément support comportant une première partie et une seconde partie, des moyens de fixation amovible étant prévus entre l'étiquette et ladite première partie de l'élément support, tandis que la seconde partie de l'élément support constitue une pique. Dans ce cas, l'élément support peut constituer lui-même l'outil d'actionnement et comporter à cet effet une partie apte à pénétrer dans la gorge de la surface extérieure de la partie d'actionnement.

- il est prévu dans la surface intérieure de la partie d'actionnement une gorge annulaire qui reçoit le joint d'étanchéité, et la profondeur de la gorge annulaire est inférieure à l'épaisseur du joint d'étanchéité à l'état non sollicité.

- le joint d'étanchéité est un joint torique en élastomère.

- la tige de transmission traverse une ouverture formée dans le support d'information et en ce que la tige et l'ouverture, au niveau de cette traversée, présentent des sections transversales complé-

mentaires non circulaires.

– la tige comporte une partie terminale qui s'étend dans une zone élargie de l'ouverture prévue dans le support d'informations, ladite partie terminale étant écrasée par déformation à chaud dans ladite zone élargie de manière à solidariser axialement ledit support et l'élément d'actionnement.

– la paroi avant du boîtier comporte dans la région de ses bords une lèvre en saillie vers l'arrière et définissant une paroi latérale extérieure de hauteur égale ou supérieure à l'épaisseur de ladite paroi avant, et en ce que ladite paroi avant est soudée au moins au niveau de ladite paroi latérale extérieure sur un bord périphérique d'un élément constituant la paroi arrière et les parois de côté du boîtier ; l'étanchéité au niveau de l'assemblage du boîtier est ainsi également renforcée.

– les moyens de fixation amovible de l'étiquette sur son élément support comprennent un ergot de section non circulaire prévu sur la surface extérieure de la paroi arrière du boîtier et apte à être engagé à force dans une ouverture de section essentiellement complémentaire formée dans la première partie de l'élément support.

D'autres aspects, buts et avantages de la présente invention apparaîtront mieux à la lecture de la description détaillée suivante d'une forme de réalisation préférée de celle-ci, donnée à titre d'exemple non limitatif et faite en référence aux dessins annexés, sur lesquels :

la figure 1 est une vue de face d'une partie d'une étiquette à affichage variable selon l'invention, la figure 2 est une section selon la ligne II-II de la figure 1

la figure 3 est une vue de profil de la partie illustrée sur les figures 1 et 2,

la figure 4 est une vue similaire à la figure 1, d'autres parties de l'étiquette ayant été mises en place,

la figure 5 est une section selon la ligne V-V de la figure 4,

la figure 6 est une vue de profil de la partie complétée de figures 4 et 5,

la figure 7 est une vue en coupe axiale à échelle agrandie d'un détail de l'étiquette de la présente invention,

la figure 8 est une vue en coupe selon la ligne VIII-VIII de la figure 7,

la figure 9 est une vue en coupe agrandie d'un autre détail de l'étiquette de l'invention,

la figure 10 est une vue en élévation d'une partie accessoire de l'étiquette, et

la figure 11 est une vue de face d'une autre partie de l'étiquette.

En référence tout d'abord aux figures 1 à 3, une étiquette selon la présente invention comprend un

boîtier 100 qui, dans le présent exemple, est de forme essentiellement plate et rectangulaire.

5 Ce boîtier comprend un premier élément 110, réalisé par exemple en matière plastique opaque et moulé d'un seul tenant, qui définit la paroi arrière 111, les parois latérales 112, 113 et les parois supérieure et inférieure 114, 115 du boîtier, et un second élément 10 120, réalisé de préférence en matière plastique transparente, formant glace et constituant la paroi avant du boîtier. Les éléments 110 et 120 peuvent être assemblés entre eux de façon étanche aux gaz et aux liquides par tout moyen approprié.

15 Dans la paroi arrière 111 sont définies une pluralité de renforcements circulaires 130, dont les parois latérales 131 sont légèrement inclinées par rapport à la perpendiculaire au plan de la paroi 111 et dont la paroi de fond 132 est sensiblement parallèle audit plan. Au milieu de chaque fond 132 est pratiqué un 20 trou circulaire 133.

Enfin sur la surface extérieure de la paroi arrière 111 est pratiqué un ergot 140 de forme oblongue, s'étendant dans une direction essentiellement parallèle aux grands bords du boîtier. De préférence, la 25 section de cet ergot se rétrécit légèrement vers l'extérieur, à des fins expliquées plus loin.

En référence maintenant aux figures 3 à 8, on va décrire un sous-ensemble de l'étiquette tel qu'il est 30 prévu en association avec chaque aménagement à renforcement 130 et trou 133 tel que décrit plus haut.

Chaque sous ensemble comprend un support d'informations 200 réalisé sous la forme d'un élément mince, en plastique opaque souple ou analogue, de 35 forme circulaire ou essentiellement circulaire, qui est apte à être reçu dans le boîtier, entre sa paroi arrière et sa paroi avant. Ce support 200 porte sur sa face avant un certain nombre d'inscriptions, par exemple des chiffres de 0 à 9, qui peuvent être, grâce à un 40 masque approprié qui sera décrit plus loin, rendus visibles individuellement à travers la glace 120.

L'élément 200 comporte en son centre un moyeu 202 qui est constitué par une première partie 202a de 45 profil extérieur circulaire, dont le diamètre est sensiblement égal ou légèrement inférieur à celui du trou 133 du renforcement 130 associé, tandis qu'une seconde partie 202b, située entre la première partie 202a et le disque 200, présente un diamètre plus grand, de manière à définir un épaulement annulaire 50 202c par lequel le moyeu s'appuie contre la surface interne de la paroi de fond 132 du renforcement 130.

Par ailleurs, le moyeu 200 est traversé de part en part, axialement, par une ouverture 204 qui comporte, du côté opposé au disque 200, une première partie 55 204a dont la section est de préférence non circulaire, et du côté du disque, une seconde partie 204b en forme générale de coupelle tronconique. Dans le présent exemple, et comme illustré sur la figure 8, la section de la partie d'ouverture 204a est carrée. Cette forme n'est bien entendu pas limitative.

Le sous-ensemble comprend en outre un élément d'actionnement 210 qui comprend une partie d'actionnement 212 en forme générale de disque, dont la forme est sensiblement complémentaire du renforcement 130, et une tige de transmission 214 comprenant une première partie 214a, adjacente à la partie 212, dont la section est complémentaire de la section de la partie 204a de l'ouverture 204, et une

seconde partie ou partie d'extrémité 214b, dont la section présente une superficie plus petite que celle de la partie 214a et qui s'étend dans la coupelle 204b. Par ailleurs, une gorge annulaire 212a, coaxiale avec le disque 212 et la tige 214, est pratiquée dans la surface intérieure, tournée vers le fond 132 du renforcement 130, de la partie d'actionnement 212. Cette gorge reçoit un joint d'étanchéité 230 en élastomère ou analogue, et par exemple un joint torique dont la section présente, à l'état non sollicité, un diamètre qui est légèrement supérieur à la profondeur de la gorge.

En outre, la partie d'actionnement 212 comporte, sur sa surface tournée vers l'extérieur, une gorge essentiellement rectiligne et diamétrale 212b dont le fond est en arc de cercle, comme illustré.

Comme on l'a mentionné plus haut, et maintenant en référence à la figure 11, l'étiquette selon l'invention comprend également un masque 300 destiné à permettre l'affichage individualisé et organisé des informations portées par les divers supports d'informations 200.

Ce masque se présente sous la forme d'une feuille, par exemple en papier ou en papier plastifié, dont la forme et les dimensions sont telles qu'elle s'adapte étroitement dans l'espace intérieur du boîtier 100, entre les disques 200 supportant les informations et la glace transparente 120 (comme l'illustre la représentation partielle de la figure 7).

Dans la feuille 300 sont pratiquées une pluralité de fenêtres oblongues, en l'espèce six fenêtres référencées 301 à 306. La fenêtre 301 la plus proche du coin supérieur gauche de l'étiquette (en regardant les figures 4 et 11) est orientée horizontalement et le disque support d'informations associé (situé dans le coin supérieur gauche sur la figure 4) peut comporter des expressions du genre "KILO", "PAQUET", "PIECE", etc....

Les autres fenêtres sont orientées verticalement et les disques associés comportent des chiffres (par exemple de zéro à neuf) permettant l'affichage du prix.

Bien entendu, la feuille de masquage 300 peut comporter toute inscription ou illustration appropriée. La feuille 300 a été omise dans la représentation des figures 4 et 5 par souci de clarté.

En référence maintenant à la figure 10, l'étiquette selon l'invention comprend enfin, de façon avantageuse mais facultative, un élément support 400 qui comprend une partie 402 en forme de disque et une

partie 404 formant pique. La partie 402 comporte sensiblement centralement une ouverture traversante oblongue 402a dont la forme est complémentaire de l'ergot oblong XXX prévu au dos du boîtier comme décrit plus haut.

Par ailleurs, et selon une autre caractéristique intéressante de l'invention, la partie circulaire 402 de l'élément support 400, comporte, de préférence en un emplacement diamétralement opposé à la pique 404, une partie en saillie 406 dont la forme est sensiblement complémentaire de celle de la gorge 212b.

Enfin en référence à la coupe transversale partielle de la figure 9, on peut observer que la glace 120 présente, sur toute sa périphérie, une lèvre 121 de section générale triangulaire qui s'étend vers l'intérieur du boîtier de manière à définir une surface latérale 122 dont la hauteur est au moins égale à l'épaisseur de la glace 120, de manière à définir une zone d'assemblage aussi importante que possible entre les parties 110 et 120 du boîtier.

En outre, la surface inclinée de la lèvre 121 tient lieu avantageusement de moyen de guidage de la feuille de masquage 300 pour assurer un positionnement correct de celle-ci lors de sa mise en place avant le soudage du boîtier.

L'étiquette de la présente invention s'assemble de la façon suivante. Tout d'abord, on place les différents sous-ensembles sur la partie 110 du boîtier 100. Plus précisément, pour chaque sous-ensemble, le joint d'étanchéité 230 est placé dans sa gorge 212a ; les pièces 200 et 210 sont alors mises en place comme illustré sur la figure 7, respectivement à partir du côté intérieur et du côté extérieur de la paroi arrière 111. Une tête de soudage aux ultrasons est alors appliquée sur la partie terminale 214b de la tige 214 de manière à faire fondre la matière qui la constitue et à l'écraser dans le logement en forme de coupelle 204b, le but étant que la partie écrasée soit alors plus large que le passage 204a ; les parties 200 et 210 sont alors solidarisées axialement par cet écrasement, et en rotation par les sections circulaires du passage 204a et de la partie 214a de la tige. Il est à noter que cette opération de soudage est effectuée alors que les éléments 200 et 210 sont pressés ensemble ; on assure ainsi la mise en compression du joint 230, comme illustré sur la figure 7, entre le fond de sa gorge 212a et la surface de la paroi de fond 132 du renforcement 130 du boîtier.

Ensuite, le masque 300 est mis en place au-dessus des disques supports d'informations 200, puis la glace 120 est assemblée avec la partie 110 du boîtier, de préférence par soudage périphérique aux ultrasons. On peut rappeler ici que l'aménagement décrit plus haut en référence à la figure 9 permet d'effectuer un soudage sur une surface importante, ce qui garantit une bonne étanchéité entre les deux parties.

L'étiquette selon la présente invention s'utilise de la façon suivant : pour modifier la partie variable des

informations indiquées par l'étiquette, on fait tourner les parties d'actionnement 212 associées aux disques 200 considérés jusqu'à ce que l'information individuelle recherchée (chiffre ou autre) soit en regard de la fenêtre associée du masque 300 et donc visible sur la face avant. De préférence, cette rotation de la partie 212 est effectuée à l'aide de l'élément support 400, dont la partie en saillie 406 est engagée dans la gorge 212b. Avantageusement, cette dernière est dimensionnée de manière à ce que la rotation puisse être impartie également, au choix de l'utilisateur, par une pièce de monnaie ou analogue.

L'on comprend ici un avantage essentiel de la présente invention, selon lequel lorsque ces opérations de modification de l'affichage sont effectuées, la pression vers l'intérieur du boîtier qui peut apparaître dans ce cas sollicite le joint 230 davantage en compression, ce qui renforce l'étanchéité établie par ce joint.

Ensuite, en engageant à force l'ergot 140 prévu au dos de l'étiquette dans l'ouverture 402a de l'élément support 400, on assure la fixation de l'étiquette sur cet élément, et la pique 404 peut être plantée dans les denrées désignées par l'étiquette pour assurer l'immobilisation de ladite étiquette sur celles-ci.

Bien entendu, la présente invention n'est nullement limitée à la forme de réalisation décrite ci-dessus et représentée sur les dessins, mais l'homme de l'art saura y apporter toute variante ou modification conforme à son esprit.

En particulier, le joint d'étanchéité 230 peut être reçu soit dans une gorge formée dans l'organe d'actionnement, soit dans une gorge formée dans la paroi de fond 132 du renforcement 130 associé, soit encore en partie dans une gorge de l'élément d'actionnement et en partie dans une gorge de la paroi de fond.

Par ailleurs, la solidarisation en rotation des éléments 200 et 210 assemblés l'un à l'autre peut être effectuée soit en prévoyant au niveau de l'assemblage des profils complémentaires non circulaires, comme indiqué plus haut, soit par exemple uniquement par la soudure effectuée entre les éléments 200, 210.

En outre, l'assemblage entre l'élément support 400 et l'étiquette proprement-dite peut être réalisé par des moyens tout à fait quelconques et être indifféremment fixe ou amovible, et dans ce dernier cas l'élément support peut, comme on l'a vu plus haut, être utilisé pour modifier l'affichage.

## Revendications

1. Etiquette étanche à affichage variable, du type comportant un boîtier (100) de forme générale plate comportant une paroi avant (120) au moins partiellement transparente et une paroi arrière

(111), au moins un support (200) d'une pluralité d'informations monté de façon déplaçable en rotation entre les deux parois, des moyens de déplacement (210) dudit support comprenant un élément d'actionnement fixé audit support et traversant une ouverture (133) ménagée dans la paroi arrière du boîtier, des moyens d'étanchéité (230) prévus entre ledit élément d'actionnement et ladite paroi arrière, ainsi qu'un moyen de masquage (300) pour ne laisser apparaître à travers la paroi avant qu'une partie déterminée des informations, caractérisée en ce que ledit élément d'actionnement (210) comprend une tige de transmission (214) fixée au support d'informations et traversant l'ouverture (133) et une partie d'actionnement (212) plus large que la tige et ladite ouverture, qui comporte une surface intérieure s'étendant en vis-à-vis de la surface extérieure de ladite paroi arrière, et en ce que les moyens d'étanchéité comprennent un joint d'étanchéité (230) situé entre la surface intérieure de la partie d'actionnement (212) et la surface extérieure de la paroi arrière (111).

2. Etiquette selon la revendication 1, caractérisée en ce que la partie d'actionnement (212) présente une forme générale de disque et est reçue dans un renforcement (130) essentiellement complémentaire formé dans la paroi arrière (111) du boîtier.

3. Etiquette selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que ladite partie d'actionnement (212) comporte sur une surface extérieure une gorge essentiellement rectiligne (212b) dans laquelle peut être engagé un outil d'actionnement (400).

4. Etiquette selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce qu'elle est associée à un élément support (400) comportant une première partie (402) et une seconde partie (404), des moyens de fixation amovible (140, 402a) étant prévus entre l'étiquette et ladite première partie de l'élément support, tandis que la seconde partie de l'élément support constitue une pique.

5. Etiquette selon la revendication 4, elle-même rattachée à la revendication 3, caractérisée en ce que l'élément support (400) constitue lui-même l'outil d'actionnement et comporte à cet effet une partie (406) apte à pénétrer dans la gorge (212b) de la surface extérieure de la partie d'actionnement (212).

6. Etiquette selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisée en ce qu'il est prévu dans la surface intérieure de la partie d'actionnement (212) une

- gorge annulaire (212a) qui reçoit le joint d'étanchéité.
- 5
7. Etiquette selon la revendication 6, caractérisée en ce que la profondeur de la gorge annulaire (212a) est inférieure à l'épaisseur du joint d'étanchéité (230) à l'état non sollicité.
- 10
8. Etiquette selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que le joint d'étanchéité (230) est un joint torique en élastomère.
- 15
9. Etiquette selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisée en ce que la tige de transmission (214) traverse une ouverture (204) formée dans le support d'informations et en ce que la tige et l'ouverture, au niveau de cette traversée (214a, 204a), présentent des sections transversales complémentaires non circulaires.
- 20
10. Etiquette selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisée en ce que la tige (214) comporte une partie terminale (214b) qui s'étend dans une zone élargie (204b) de l'ouverture prévue dans le support d'informations, ladite partie terminale étant écrasée par déformation à chaud dans ladite zone élargie de manière à solidariser axialement ledit support d'informations (200) et l'élément d'actionnement (210).
- 25
- 30
11. Etiquette selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que la paroi avant (120) du boîtier comporte dans la région de ses bords une lèvre (121) en saillie vers l'arrière et définissant une paroi latérale extérieure (122) de hauteur égale ou supérieure à l'épaisseur de ladite paroi avant, et en ce que ladite paroi avant est soudée au moins au niveau de ladite paroi latérale extérieure sur un bord périphérique d'un élément (110) constituant la paroi arrière (111) et des parois de côté (112-115) du boîtier.
- 35
- 40
12. Etiquette selon la revendication 4, caractérisée en ce que les moyens de fixation amovible comprennent un ergot (140) de section non circulaire prévu sur la surface extérieure de la paroi arrière (111) du boîtier et apte à être engagé à force dans une ouverture (402a) de section essentiellement complémentaire formée dans la première partie (402) de l'élément support (400).
- 45
- 50

55

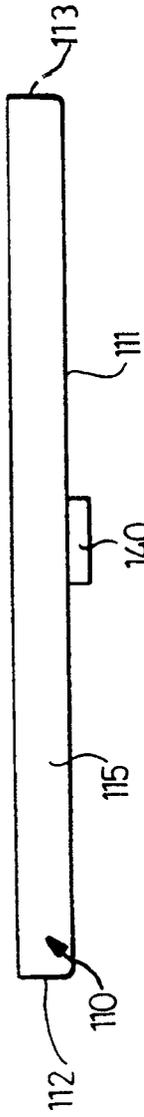


FIG. 3

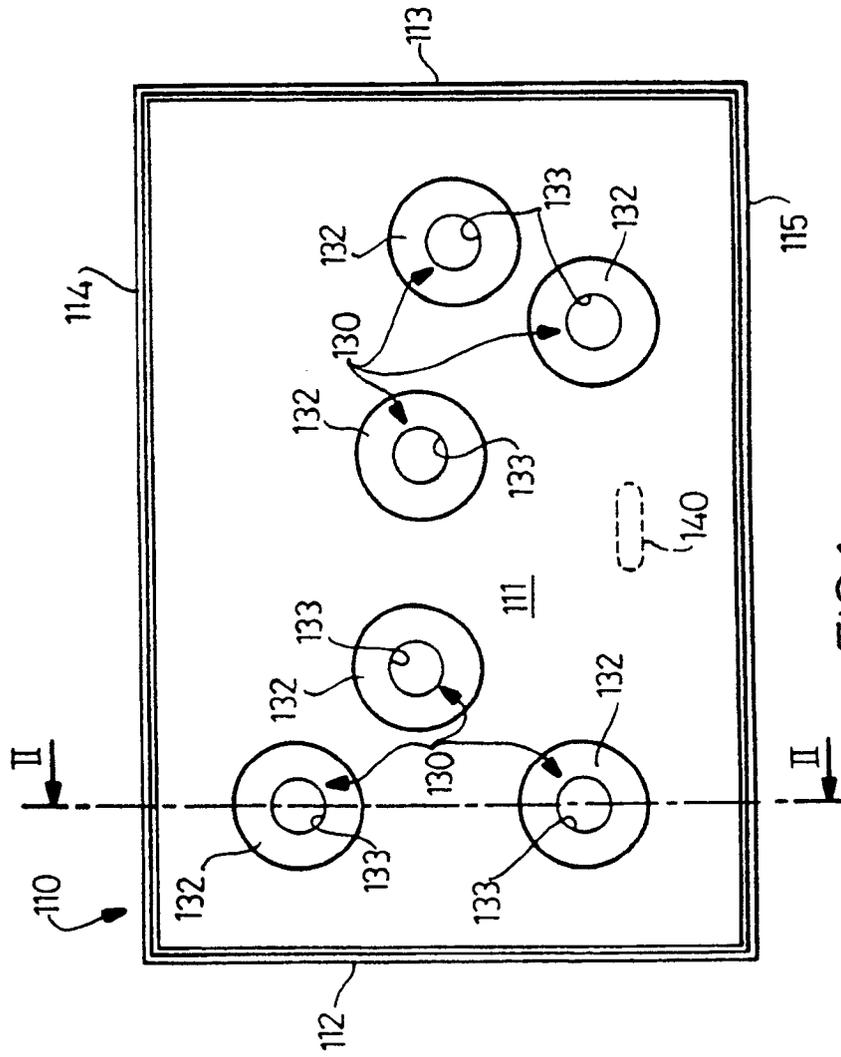


FIG. 1

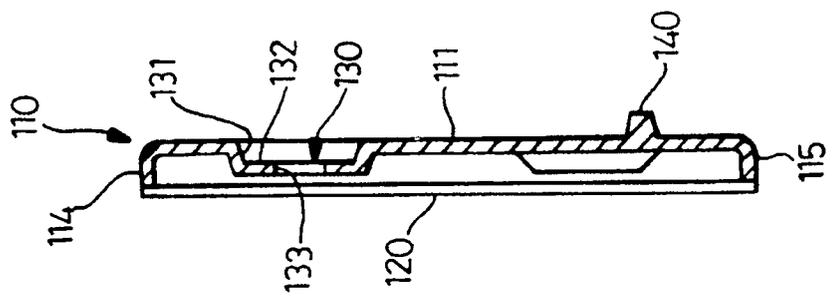


FIG. 2

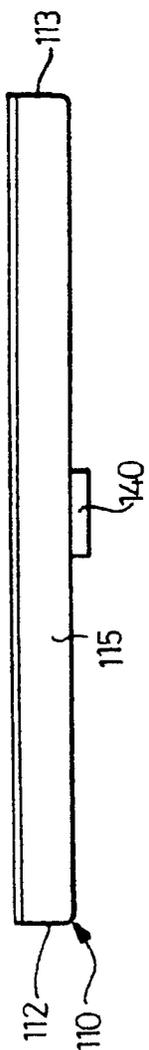


FIG. 6

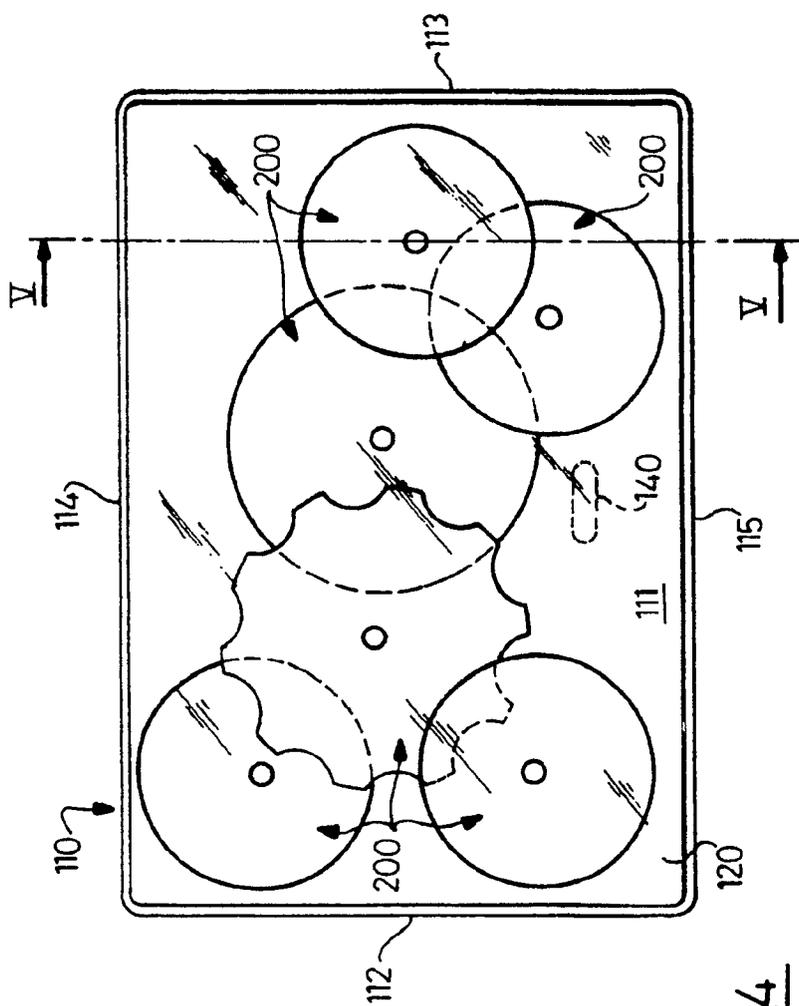


FIG. 4

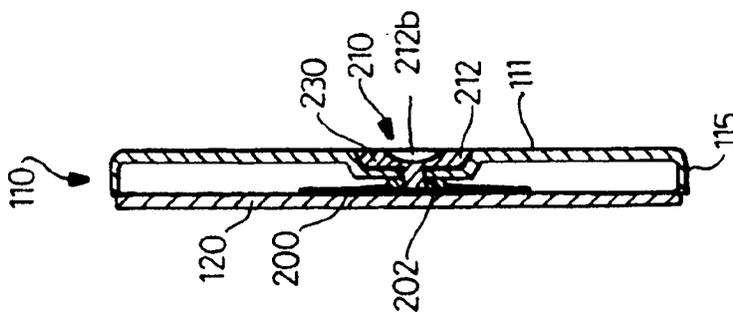


FIG. 5

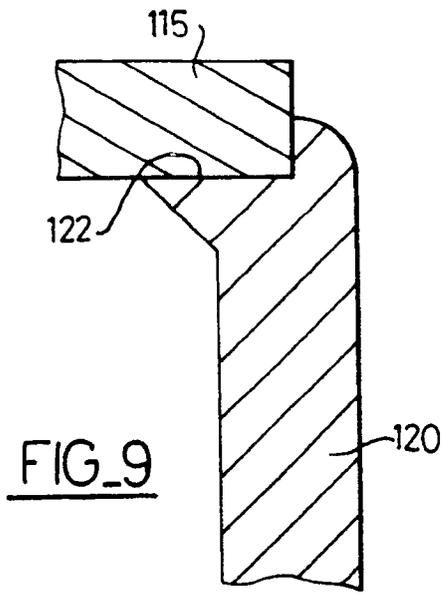


FIG. 9

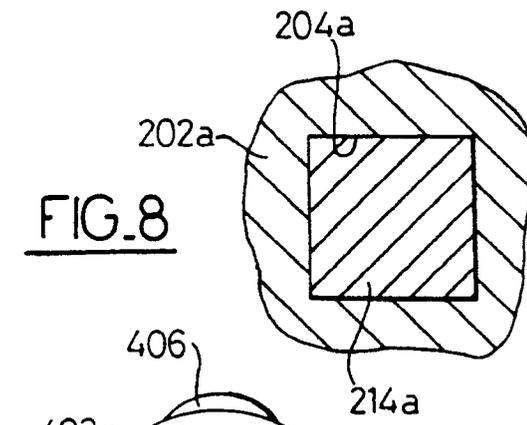


FIG. 8

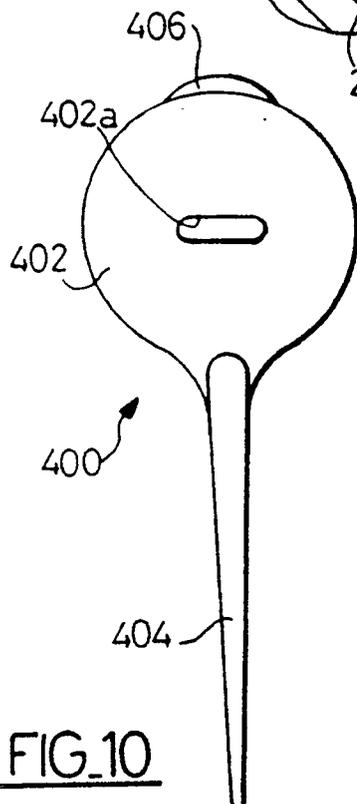


FIG. 10

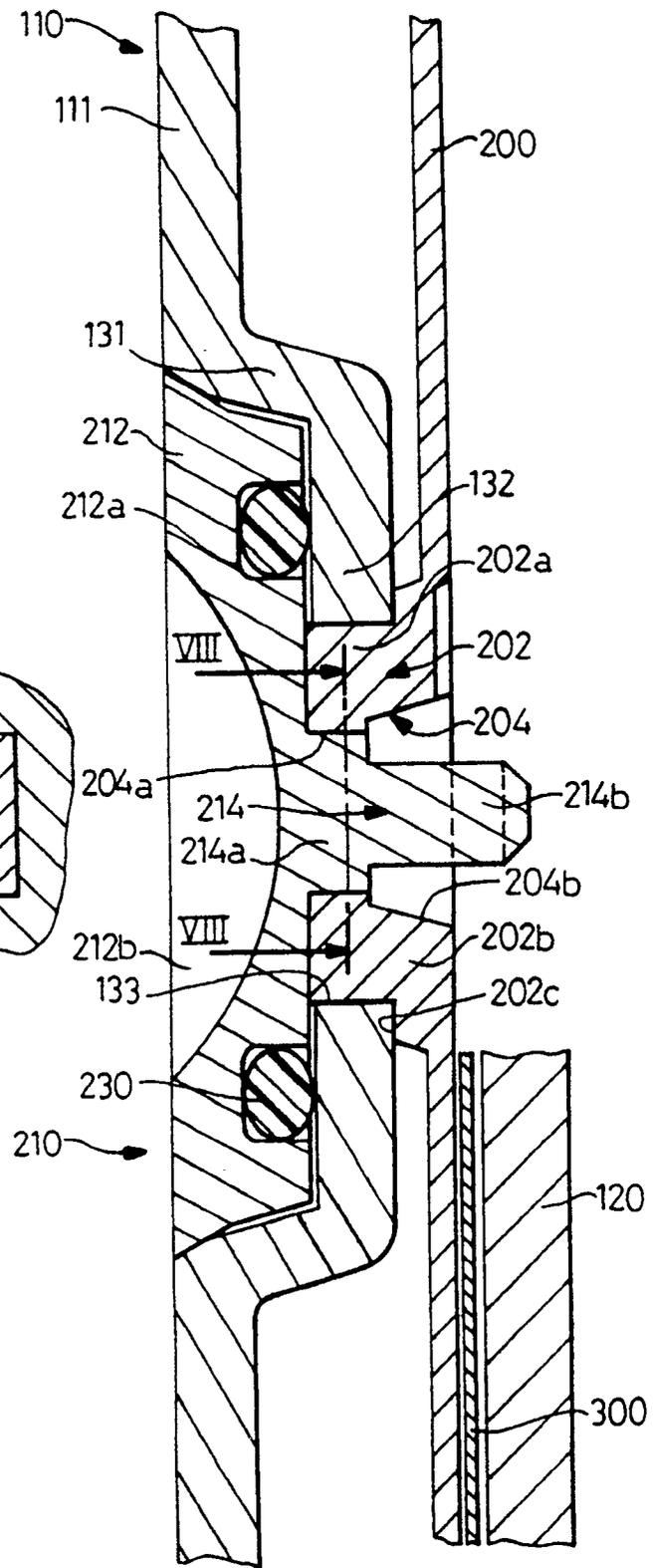
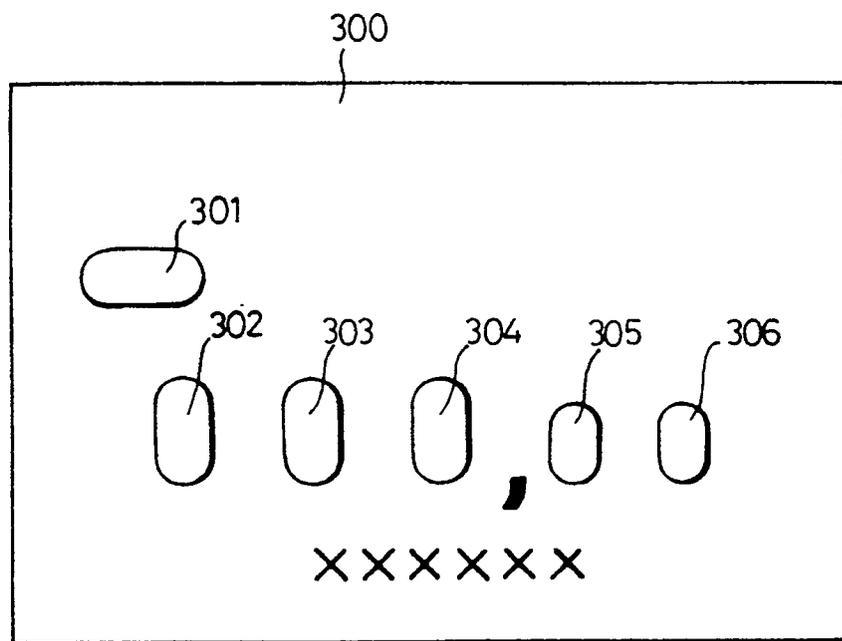


FIG. 7



FIG\_11

Office européen  
des brevets

## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 91 40 0345

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
X	EP-A-0 233 415 (SARL. DITE: ALAIN) * en entier * ---	1,2	G 09 F 3/20 G 09 F 11/23
X	FR-A-2 536 562 (ETIQ-ETAL SARL.) * en entier * ---	1,2	
X	FR-A-2 368 105 (S.A.R.L. ETIQ ETAL) * en entier * ---	1,2	
Y	FR-A-2 523 342 (CPS CONCEPTIONS PUBLICITAIRES ET SERIGRAPHIQUES) * en entier * ---	1,2	
Y	FR-A-2 477 743 (CPS CONCEPTIONS PUBLICITAIRES ET SERIGRAPHIQUES) * en entier * -----	1,2	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			G 09 F 3/20 G 09 F 11/23
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche BERLIN		Date d'achèvement de la recherche 19-03-1991	Examineur TAYLOR P I
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.82 (P0402)